



HAL
open science

Axes fluviaux et dynamiques de peuplement chez les Rèmes entre le IIIe et le Ier siècle av. n. è.

Marion Dessaint

► To cite this version:

Marion Dessaint. Axes fluviaux et dynamiques de peuplement chez les Rèmes entre le IIIe et le Ier siècle av. n. è.. Bertrand Bonaventure; Stéphane Carrara. Axes fluviaux et territoires à l'âge du Fer. Actes du 44e colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (Lyon, 21-23 mai 2020), Collection AFEAF (4), AFEAF, pp.57-71, 2022, 978-2-9567407-3-5. halshs-03984135

HAL Id: halshs-03984135

<https://shs.hal.science/halshs-03984135>

Submitted on 12 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Axes fluviaux et dynamiques de peuplement chez les Rèmes entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è.

Marion Dessaint

Introduction

À la période laténienne, les choix d'implantation des occupations découlent d'une multitude de facteurs, environnementaux et socio-économiques. Parmi ces éléments, les cours d'eau occupent une place centrale dans la compréhension des dynamiques de peuplement et l'organisation des campagnes laténiennes. L'objectif de cette étude est d'apporter de premiers éléments de réflexions sur l'organisation du territoire des Rèmes entre La Tène moyenne et finale, en se concentrant tout particulièrement sur les liens entre établissements ruraux et cours d'eau. D'un point de vue économique, la proximité avec un cours d'eau traduit une volonté d'insertion dans les circuits commerciaux. Dès le IV^e siècle av. n. è., les axes fluviaux jouent un rôle structurant dans l'installation des agglomérations et dans le développement des réseaux d'échanges (Filet 2021). La proximité avec un axe fluvial assure également l'accès à une ressource nécessaire aux habitants et au bétail d'un établissement.

Les occupations utilisées pour cette synthèse reposent sur un travail de thèse portant sur l'analyse de la forme et de la répartition spatiale des établissements ruraux du territoire des Rèmes, datés entre le milieu du III^e siècle av. n. è. et le VI^e siècle. L'objectif de cette recherche est d'appréhender le territoire des Rèmes dans son ensemble pour dresser un bilan complet de l'occupation rurale d'une cité du nord de la Gaule. Grâce à l'inventaire réalisé, il est possible d'analyser la répartition des différents types de sites (funéraires, artisanaux, établissements ruraux) et de préciser le rôle des axes fluviaux dans les choix d'implantation de ces sites. Pour compléter cette approche, ces analyses sont confrontées à d'autres éléments pouvant impacter l'organisation du peuplement, notamment les agglomérations fortifiées (*oppida*). Cette étude dresse donc un premier bilan des rythmes d'évolution des établissements en lien avec cette ressource naturelle, et les autres facteurs socio-économiques qui peuvent être impliqués dans la répartition des occupations.

Cadres d'étude et méthodologie

Le territoire des Rèmes entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è.

Le territoire des Rèmes s'étend principalement sur les départements actuels de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne ainsi que sur une petite partie de la Meuse, de la Haute-Marne et de la Belgique (fig. 1). Même si la question des migrations celtiques fait encore débat, les auteurs semblent considérer que le territoire des Rèmes est composé à la fois d'un noyau très ancien (dont font partie les Rèmes) et d'une population arrivée plus récemment (les Belges), aux alentours du III^e siècle av. n. è. (Kruta 2000, p. 313). En l'absence de sources écrites, la culture «Aisne-Marne», définie par des réalités archéologiques et à laquelle se rattachent les Rèmes, est principalement connue grâce aux fouilles de nécropoles, notamment dans le département de la Marne (Demoule 1999 ; Pinard *et al.* 2009). L'analyse détaillée des rythmes d'occupation en Champagne-Ardenne montre également le peu de créations dans cette zone durant le milieu du IV^e siècle av. n. è. Les auteurs soulèvent la question d'un lien entre cette absence de création et les mouvements migratoires connus pour cette période (Desbrosse *et al.* 2013, p. 84). Au cours du III^e siècle av. n. è., plusieurs agglomérations ouvertes apparaissent sur le territoire des Rèmes, plus précisément dans le département des Ardennes (fig. 1). Celle d'Avançon n'est que supposée : elle a seulement fait l'objet de prospections aériennes. Aucune fouille ne permet de préciser la nature et la chronologie de cette occupation. Les sites d'Acy-Romance et de Vendresse ont été fouillés. Le premier a fait l'objet d'une fouille exhaustive et de plusieurs publications de synthèse sous la direction de Bernard Lambot (Lambot, Méniel 1993). La deuxième agglomération, située à Vendresse, a été partiellement fouillée et de premiers résultats ont été publiés (Laurelut *et al.* 2002).

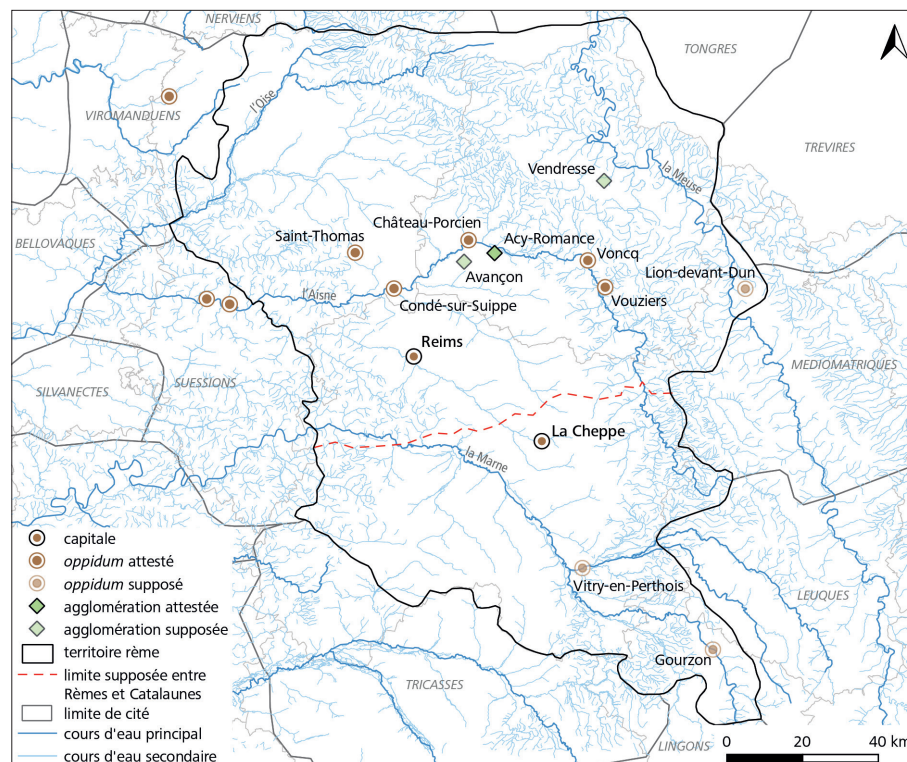


Fig. 1. Territoire des Rèmes entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è. (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

Au cours de la deuxième moitié du II^e siècle av. n. è. des agglomérations fortifiées apparaissent sur l'ensemble du territoire. Au total, dix *oppida* sont implantés dans cet espace, mais certains sont très mal renseignés archéologiquement (fig. 1) (Lambot, Casagrande 1996, p. 14). Ceux de Vitry-en-Perthois, Gourzon et Lion-devant-Dun ne sont que supposés en raison du peu d'opérations de fouille réalisées sur ces occupations. Les sept autres *oppida* ont fait l'objet d'opérations plus systématiques, notamment les sites de Reims, la Cheppe, Château-Porcien, Saint-Thomas et Condé-sur-Suippe. Les *oppida* de Vouziers et de Voncq sont moins bien renseignés, mais leur présence est attestée. Leur proximité géographique suppose qu'ils se succèdent dans le temps. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de préciser leur chronologie. À l'emplacement de la ville actuelle de Reims, les fouilles préventives montrent une concentration de sites ruraux datés de La Tène moyenne. Ils pourraient avoir été à l'origine de la naissance de l'agglomération (Neiss *et al.* 2015, p. 165). Reims est dès lors considérée comme la capitale du peuple rème et se dote d'un rempart durant la première moitié du I^{er} siècle av. n. è. (Neiss *et al.* 2015, p. 166). Les Rèmes occupent alors toute la partie nord de la Champagne-Ardenne à partir de la Marne. La partie sud est attribuée aux Catalaunes, dont la capitale est l'*oppidum* de la Cheppe (fig. 1). Toutefois, la limite entre ces deux territoires n'est pas précisément connue (Chossenot 2004, p. 96). Au début de la période romaine, les Catalaunes deviennent un peuple client des Rèmes. Leur territoire est rattaché à celui des Rèmes et forme ainsi l'une des cités les plus vastes de la Gaule en s'étendant sur plus de 18000 km² (fig. 1).

Malgré le dynamisme de la recherche archéologique dans le département de la Marne depuis le milieu du XIX^e siècle, les différentes fouilles ont surtout porté sur des sites funéraires, laissant les occupations domestiques sous-évaluées. Les fouilles préventives récentes ont rattrapé ce retard et offrent une documentation importante sur un grand nombre d'établissements ruraux de la période laténienne. La seule synthèse réalisée à ce jour concerne l'ensemble du département de la Champagne-Ardenne (Desbrosse *et al.* 2013). À partir de données récentes, les auteurs livrent de premiers résultats sur les rythmes et les dynamiques d'occupation de cette zone. Leur étude montre un pic d'occupations domestiques au IV^e siècle av. n. è., suivi d'une lente décline jusqu'à la deuxième moitié du III^e siècle av. n. è. (Desbrosse *et al.* 2013 : 75). Le nombre d'occupations reprend alors sa progression et ne cesse ensuite d'augmenter au cours des II^e et I^{er} siècles av. n. è. La Champagne révèle aussi bien des établissements ouverts que fermés. Ces installations, d'abord modestes, perdurent et se développent parfois avec la mise en place d'un espace concentrant des silos pour le stockage. L'apparition de sites enclos et bien organisés spatialement est plus tardive, dans le courant du I^{er} siècle av. n. è. (Desbrosse *et al.* 2013, p. 67-71, Chossenot 1997, p. 62). Ces études dressent un bilan sur les rythmes d'évolution et les formes du peuplement des occupations domestiques de la période laténienne. Toutefois, elles traitent rarement de l'insertion de ces sites dans les réseaux de communication et de leurs liens avec les facteurs environnementaux et socio-économiques.

Cadres géographique et géologique

Le territoire des Rèmes présente des caractéristiques géographiques et géologiques variées. Il est principalement occupé par la plaine crayeuse qui traverse tout le territoire, du nord-ouest au sud-est (fig. 2). Celle-ci est caractérisée par de légers versants, sans relief majeur (Lejeune *et al.* 2010, p. 70). Le sol est composé de craies formées au cours du Crétacé supérieur. Ces craies existent sous la forme d'altérations *in situ* ou d'accumulations par colluvionnement (« graveluche ») (Vanmoerkerke 2011 ; Achard-Corompt *et al.* 2017, p. 497). À l'ouest, le Bassin parisien et la cuesta d'Île-de-France se terminent sur le territoire des Rèmes avec de légers reliefs et des sols de schistes calédoniens et de grès hercyniens (Pichon 2002, p. 67). Au nord du département français des Ardennes, les paysages sont marqués par des reliefs plus importants : les crêtes préardennaises composées d'un substrat de marnes. Plus au nord encore, se trouve le Massif ardennais aux sous-sols gréseux (Lejeune *et al.* 2011, p. 48). Au sud-est, l'Argonne marque la transition entre la Champagne crayeuse et la Lorraine. Les paysages sont plus vallonnés et les sols caractérisés par des dépôts argileux, sableux et calcaires.

D'un point de vue hydrologique, la zone d'étude est parcourue par cinq cours d'eau principaux. Dans le département de l'Aisne, l'Oise longe la limite nord-ouest du territoire des Rèmes, dans la région naturelle de la Thiérache. Dans les Ardennes, la Meuse entaille le plateau primaire des Ardennes. Il s'agit du seul fleuve présent sur le territoire des Rèmes. Plus au sud, la Marne traverse le plateau crayeux du sud-est au nord-ouest. Enfin, l'Aisne prend sa source en Argonne et traverse le territoire d'est en ouest, en passant par la Champagne jusque dans la Brie. Elle possède deux

affluents particulièrement importants : la Vesle et la Suipe, qui prennent leur source en Champagne crayeuse (fig. 1 et 2).

Méthodologie, biais et corpus

Enregistrement des données et filtres déformants

Cette étude se concentre sur les établissements ruraux du territoire des Rèmes. Dans une moindre mesure, elle prend également en compte les sites funéraires. Un établissement est considéré comme « toutes constructions, ou groupe de constructions, servant à l'habitation ou l'activité d'une population » (Van Ossel 1992, p. 39 ; Malrain *et al.* 2013, p. 13). Les occupations avec une activité artisanale rentrent également dans cette définition, à l'exception des sites où aucune structure domestique n'a été mise au jour. Dans l'ensemble, les activités artisanales identifiées sont reliées aux établissements ruraux et elles correspondent à une production destinée à l'établissement.

L'élaboration du corpus de sites repose sur deux sources documentaires qui ont été intégralement dépouillées : les rapports d'opérations archéologiques et la Carte archéologique des services régionaux de l'archéologie (SRA). Au total, 4263 opérations ont été enregistrées par l'intermédiaire d'une base de données relationnelle. Cette dernière fonctionne selon trois niveaux : l'opération archéologique, l'occupation archéologique et l'état (ou la phase). Le corpus est constitué de 750 sites issus des rapports d'opérations archéologiques (fouilles et diagnostics) et de 3211 occupations de la Carte archéologique. Pour cette

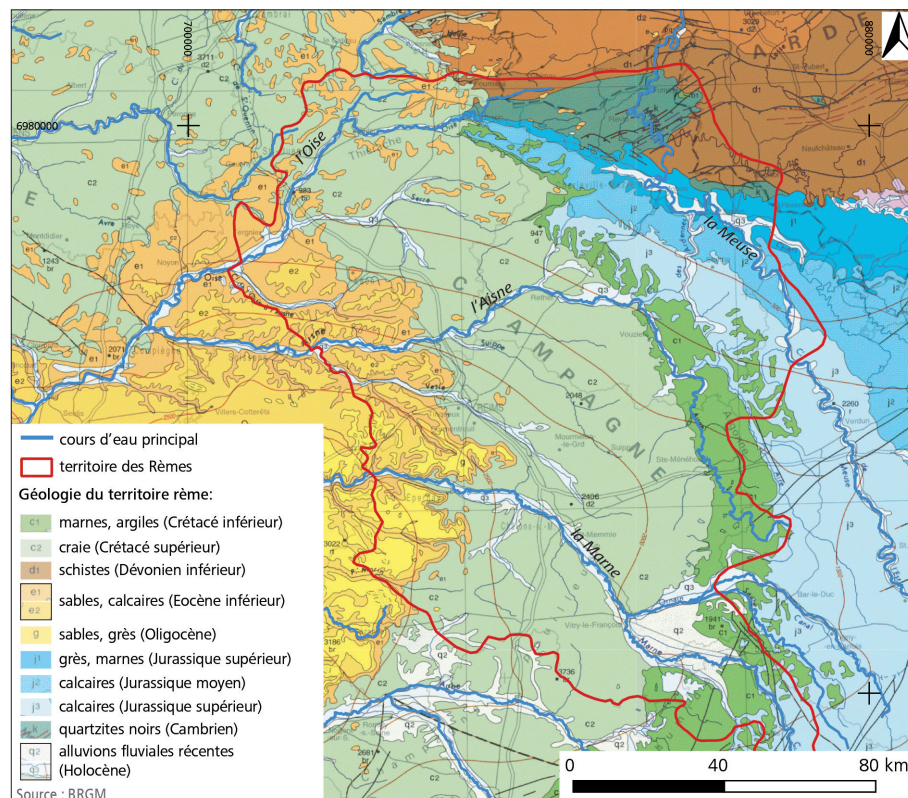


Fig. 2. Carte géologique et hydrographique du territoire rème (fond ©brgm, SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

dernière, la majorité des sites s'apparente à des « indices » d'occupations et à des mentions anciennes mal documentées.

Ces deux types de documentation constituent un premier biais dans l'analyse des données. Elles apportent des informations de qualité très hétérogène. Pour l'archéologie préventive, il convient de distinguer les rapports de diagnostics et les rapports de fouille qui n'ont pas la même valeur informative. Les rapports de fouille offrent des données précises sur l'évolution chronologique d'un site, sa nature et sa fonction. Les rapports de diagnostic apportent des renseignements très lacunaires et partiels sur une occupation. Les informations issues de la Carte archéologique ne sont pas exhaustives, mais elles livrent des renseignements sur des zones souvent peu concernées par l'archéologie programmée et préventive (Dessaint 2019). Ces deux types de documentation s'avèrent complémentaires et permettent de dresser une synthèse sur l'évolution de cet espace. Toutefois, pour analyser dans le détail les rythmes du peuplement et l'évolution de la forme des occupations, il est préférable de s'appuyer principalement sur les occupations renseignées à travers les fouilles.

Le second élément qui fausse, en partie, l'analyse spatiale de ce territoire est sa diversité géographique. La variété des paysages rencontrés a une influence sur la densité des occupations découvertes dans un secteur ou sur le repérage de certains types de sites : les zones forestières du territoire des Rèmes sont marquées par l'absence de site archéologique. Le Massif ardennais en est le parfait exemple. Malgré le dépouillement exhaustif mené pour la réalisation du corpus, aucune occupation, de quelque nature que soit, n'a été découverte dans ce secteur qui couvre le nord du département français des Ardennes et la partie belge du territoire des Rèmes. Cette absence peut s'expliquer par un nombre d'opérations archéologiques limité et une difficulté à identifier les vestiges sous couvert forestier (Dessaint 2021, p. 33). Il paraît peu probable qu'une zone aussi vaste n'ait pas été investie par des occupations humaines, même à ces périodes anciennes. Outre la couverture forestière, le substrat géologique constitue un filtre déformant pour l'analyse de la densité d'occupation du sol et de la nature des sites mis

au jour. En Champagne crayeuse, le repérage des sites fossoyés est facilité par le substrat géologique. Pour cette raison, les prospections aériennes permettent principalement d'identifier des sites funéraires enclos ou des enclos fossoyés interprétés comme des établissements ruraux (Lambot 2000). Ces types d'occupations semblent alors concentrés dans un secteur en particulier et correspondent, globalement, aux zones prospectées par avion. Un constat similaire peut être dressé pour les opérations d'archéologie préventive. Les grands aménagements linéaires, comme les constructions routières et ferroviaires, sont régulièrement à l'origine de cette disparité spatiale de l'information archéologique. Ces aménagements sont clairement visibles à travers la répartition des opérations archéologiques réalisées sur le territoire des Rèmes. Les occupations bien documentées et datées se concentrent donc dans certains secteurs. Ces différents biais n'empêchent pas l'analyse de l'évolution du peuplement sur un territoire, mais ils incitent à la prudence quant aux interprétations et aux conclusions qui peuvent en être tirées. Ils montrent qu'il est nécessaire de combiner des informations issues d'opérations différentes pour réaliser l'approche la plus complète possible à l'échelle d'un territoire.

Présentation des données : corpus d'occupations et cours d'eau sélectionnés

Pour cet article, 1802 opérations réalisées sur le territoire des Rèmes ont permis de mettre au jour 1596 occupations, soit 1637 états datés entre le III^e siècle et le I^{er} siècle av. n. è. Dans ce corpus, les sites connus par prospections aériennes sont les plus nombreux (fig. 3, A). Ces prospections ont principalement été réalisées par Bernard Lambot durant les années 1990 et 2000, dans la plaine crayeuse (Lambot 2000). Elles ne permettent pas de datations précises des établissements ruraux. Pour analyser dans le détail la répartition des établissements par rapport aux cours d'eau, nous nous baserons donc sur les données issues des opérations de fouille. Pour les sites funéraires, la situation est différente. Il s'agit principalement d'enclos fossoyés interprétés

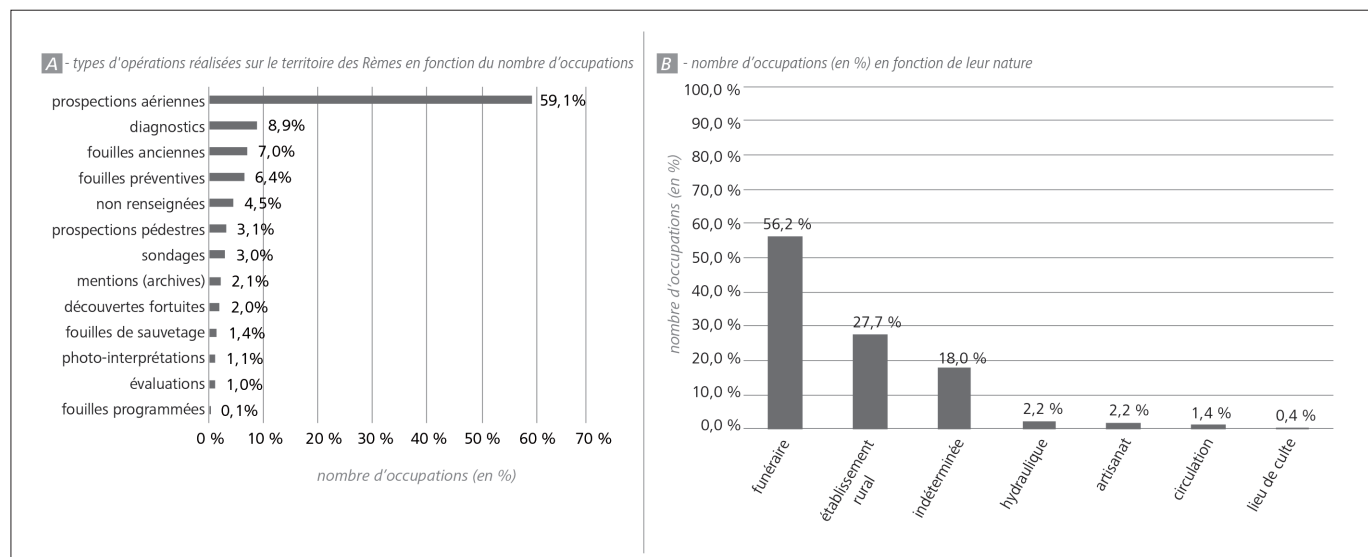


Fig. 3. Types d'opérations réalisées et nature des occupations mises au jour sur le territoire des Rèmes (III^e-I^{er} siècle av. n. è.) (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

comme des enclos funéraires de la période laténienne. Leur datation est plus certaine que celle des habitats. Ces enclos, petits et grands, sont interprétés comme des sépultures reliées aux établissements ruraux de La Tène finale (Lambot 2016, p. 248). Les diagnostics et les fouilles préventives représentent un peu plus de 11 % du corpus (fig. 3, A). Quant aux autres types d'opérations, il s'agit d'interventions plus ponctuelles, comme des sondages et des prospections pédestres. Il faut enfin signaler la présence de découvertes fortuites ou d'opérations « non renseignées » qui compilent les sites pour lesquels aucune opération n'a été réalisée.

Les occupations funéraires sont les plus présentes avec 56,2 % du corpus, suivi des établissements ruraux et des sites de nature indéterminée (respectivement 27,7 % et 18,0 % fig. 3, B). Ces derniers réunissent des occupations pour lesquelles peu de structures ont été mises au jour. Elles sont généralement isolées et ne permettent pas de conclure à une interprétation définitive sur la nature de l'occupation. Les sites sous la mention « hydraulique » regroupent les puits, mares ou toute structure en lien avec l'eau ; ils peuvent être isolés ou rattachés à une occupation.

Concernant les cours d'eau du territoire des Rèmes, d'un point de vue géomorphologique, l'évolution sédimentaire et la mobilité des rivières ne sont que très peu renseignées pour les périodes anciennes étudiées. Dans certains secteurs, les fouilles préventives ont permis d'analyser les dynamiques et l'évolution des paléochenaux. C'est par exemple le cas pour la Vesle à Reims (Rollet 2016, p. 89), ou dans certains secteurs du Perthois.

En l'absence de données sur la navigabilité de l'ensemble des axes fluviaux de cet espace, deux échelles d'analyses ont été retenues. La première prend en compte les cours d'eau renseignés

par l'IGN (BD TOPO©) et définis comme « permanents » (fig. 4). Elle permettra d'évaluer la position des occupations par rapport à tous les cours d'eau, même les plus modestes. La seconde approche ne retient que les plus importants du territoire, en fonction de leur longueur. Cette deuxième analyse, considère les cours d'eau d'un point de vue socio-économique, comme des axes de communication. Au total, 54 rivières et un fleuve ont été retenus pour cette analyse (fig. 4). Ces cours d'eau sont les plus susceptibles d'avoir été navigables.

Occupation du sol et axes fluviaux

Cours d'eau principaux et implantation des sites

L'étude de la répartition spatiale des sites par rapport à l'ensemble des cours d'eau « permanents » a été réalisée sur les établissements ruraux, les sites funéraires et les occupations avec une activité artisanale (respectivement A, B et C, fig. 5).

Au III^e siècle av. n. è., 67 % des établissements ruraux, 67 % des occupations avec des activités artisanales et 65 % des sites funéraires sont localisés à moins de 1 km d'un cours d'eau (fig. 5, A). Ces résultats montrent clairement que la proximité de points d'eau est particulièrement recherchée par tous les types de sites pris en compte. Les établissements ruraux se concentrent plus précisément entre 0 et 400 m, comme l'établissement enclos de Saint-Gibrien, *au-dessus du Vieux Pont* (Marne) (Dugois 1998) ou l'aire d'ensilage mise au jour à Saint-Étienne-sur-Suipe, *rue d'Auménancourt* (Marne) (Truc 2016). Au-delà de 400 m, ils sont moins nombreux et leur nombre ne cesse de diminuer (fig. 5, A). Les sites funéraires privilégient une implantation légèrement plus éloignée, se concentrant entre 200 et 600 m (fig. 5, B). L'eau est *a fortiori* moins nécessaire pour ce type de sites. Seules trois occupations avec une activité artisanale sont connues pour ce siècle. Elles sont toutes situées à proximité immédiate des cours d'eau (fig. 5, C). Dans l'ensemble, il s'agit d'activités artisanales en lien avec un établissement rural, comme sur l'occupation de Bussy-le-Château, *bout des Forces* (Marne), où la présence de pesons et de fusaïoles a été interprétée comme la preuve d'une activité de tissage domestique (Moreau 2006).

Au cours du II^e siècle av. n. è., la répartition globale des sites par rapport aux cours d'eau n'évolue que très peu. On observe, respectivement, 54, 64 et 75 % des établissements, des sites funéraires et des activités artisanales à moins de 1 km d'un cours d'eau (fig. 5). Dans le détail, on peut noter quelques changements dans l'emplacement des sites. Les établissements ruraux sont principalement situés entre 100 et 400 m d'un cours d'eau, avec un pic d'occupations entre 100 et 200 m (fig. 5, A). Ce secteur semble tout particulièrement recherché par les sites, comme l'occupation de Juvincourt-et-Damary, *le Gué de Mauchamp* (Aisne), située à 125 m de l'Aisne (Collart 2011). Cette implantation témoigne d'une volonté de pouvoir accéder rapidement à une ressource naturelle essentielle pour différents usages, comme l'apport en eau potable, la pêche ou la navigation. Durant ce siècle, les sites funéraires observent une

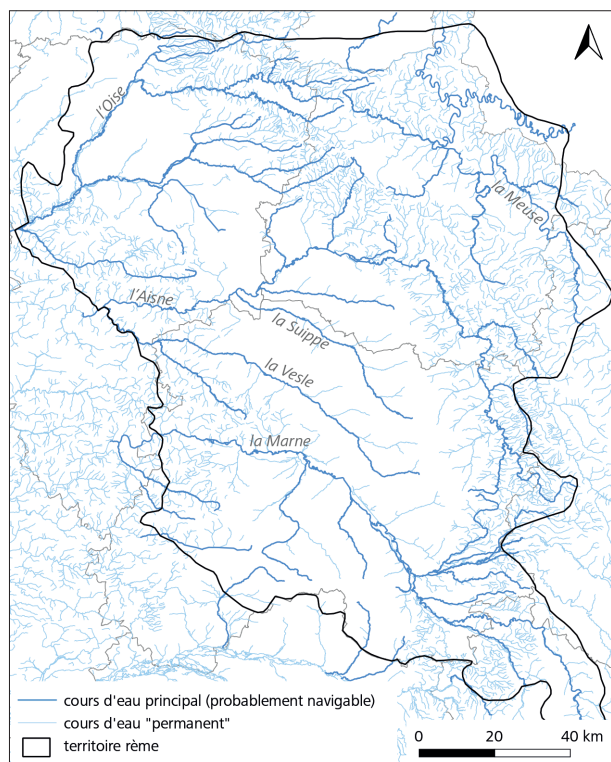


Fig. 4. Cours d'eau utilisés pour l'analyse de la répartition spatiale des occupations (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

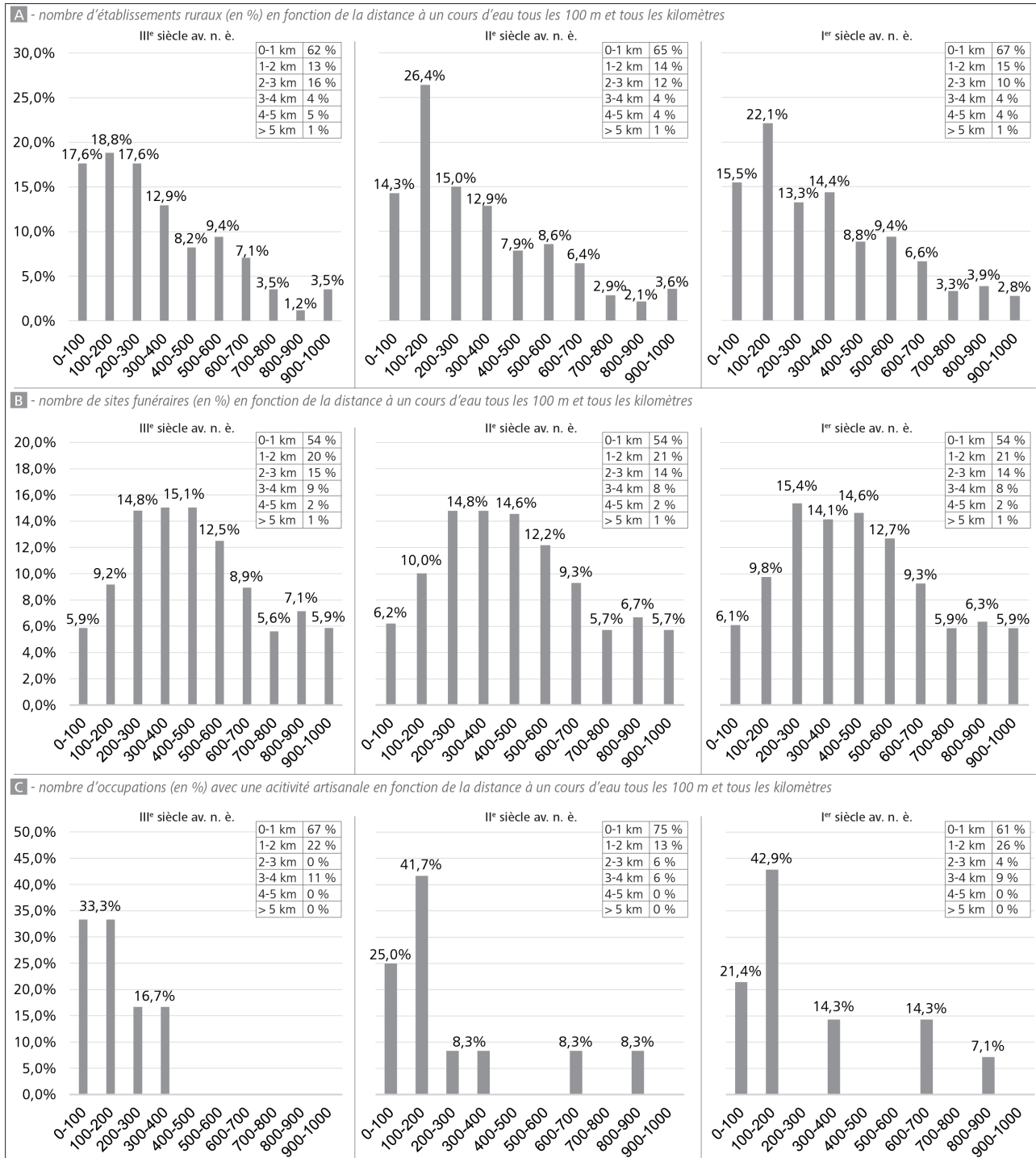


Fig. 5. Évolution de la répartition des établissements ruraux, des sites funéraires et des occupations avec une activité artisanale par rapport aux cours d'eau « permanents » du territoire des Rèmes (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

répartition similaire au siècle précédent, entre 200 et 700 m d'un cours d'eau (fig. 5, B). Quant aux occupations avec une activité artisanale, elles sont plus nombreuses qu'au III^e siècle av. n. è. Toutefois, elles restent rares avec six occurrences. Leur répartition est plus étalée qu'au siècle précédent, mais ces sites privilégient encore la proximité avec un cours d'eau et s'y implantent à moins de 4 km (fig. 5, C). À cette période, on observe une diversification des types d'activités qui peuvent être liés au façonnage (métallurgie) ou à l'extraction de matériaux.

Au I^{er} siècle av. n. è., l'ensemble des occupations témoigne toujours de l'attractivité importante des cours d'eau. La moitié des occupations est localisée à moins de 1 km d'un cours d'eau (fig. 5). Les établissements ruraux montrent une implantation similaire à celle de la période précédente, en privilégiant une localisation entre 100 et 200 m (fig. 5, A). Les sites funéraires et les occupations avec une activité artisanale marquent également très peu d'évolution dans leur implantation (fig. 5, B et C). Pour ce dernier type de site, il s'agit toujours d'activités dont les produits sont probablement utilisés sur place. Pour ce siècle, l'activité la plus représentée correspond à des ateliers de forge marqués par la présence de scories, de loupes et d'autres déchets de chutes d'après battage. C'est par exemple le cas des sites fouillés dans l'Aisne, à Allemant au lieu-dit *la vallée Guerbette* et à Barenton-Bugny (site M), au pôle d'activité du Griffon (Robert, Baillieu 1999 ; Audebert 2016).

Si l'on s'intéresse plus en détail aux occupations situées à moins de 1 km d'un cours d'eau, on constate que certains axes sont privilégiés (fig. 6). La carte de répartition des établissements ruraux met en évidence l'attractivité des cours d'eau principaux qui traversent le territoire rème, comme l'Aisne et la Marne. Ils jouent un rôle structurant dans cet espace (fig. 6, A). De plus, certains affluents de ces deux rivières, comme la Vesle et la Suipe, montrent également des concentrations importantes de sites à leurs abords. Il s'agit d'une position stratégique pour rejoindre l'Aisne qui constitue un axe de communication majeur au sein du territoire rème et à une échelle plus large, au sein de la Gaule du Nord. La plaine crayeuse étant peu dotée en points d'eau ponctuels et en cours d'eau secondaires, ces rivières sont d'autant plus recherchées et attractives pour l'implantation d'occupations humaines. Plus au nord, malgré les biais archéologiques évoqués, les bords de l'Oise et de la Meuse semblent préférés pour l'implantation des sites (fig. 6, A). Pour les sites funéraires, une interprétation à l'échelle du territoire des Rèmes reste difficile en raison de la concentration des prospections aériennes réalisées sur la plaine crayeuse (fig. 5, B). La datation incertaine de ces sites, parfois plus anciens que la période chronologique traitée, doit nuancer les conclusions faites à leur sujet. Toutefois, l'Aisne et la Marne, tout comme leurs affluents, jouent encore un rôle prépondérant dans la structuration de l'espace et dans l'implantation des sites. Parmi ces différents points d'eau, la rivière de la Retourne, située au sud des Ardennes, concentre également un grand nombre de sites. L'implantation de ces occupations près d'axes fluviaux majeurs pourrait s'expliquer par leur proximité avec les établissements ruraux, qui privilégient eux-mêmes les abords de ces cours d'eau. Cette implantation pourrait aussi découler de la volonté

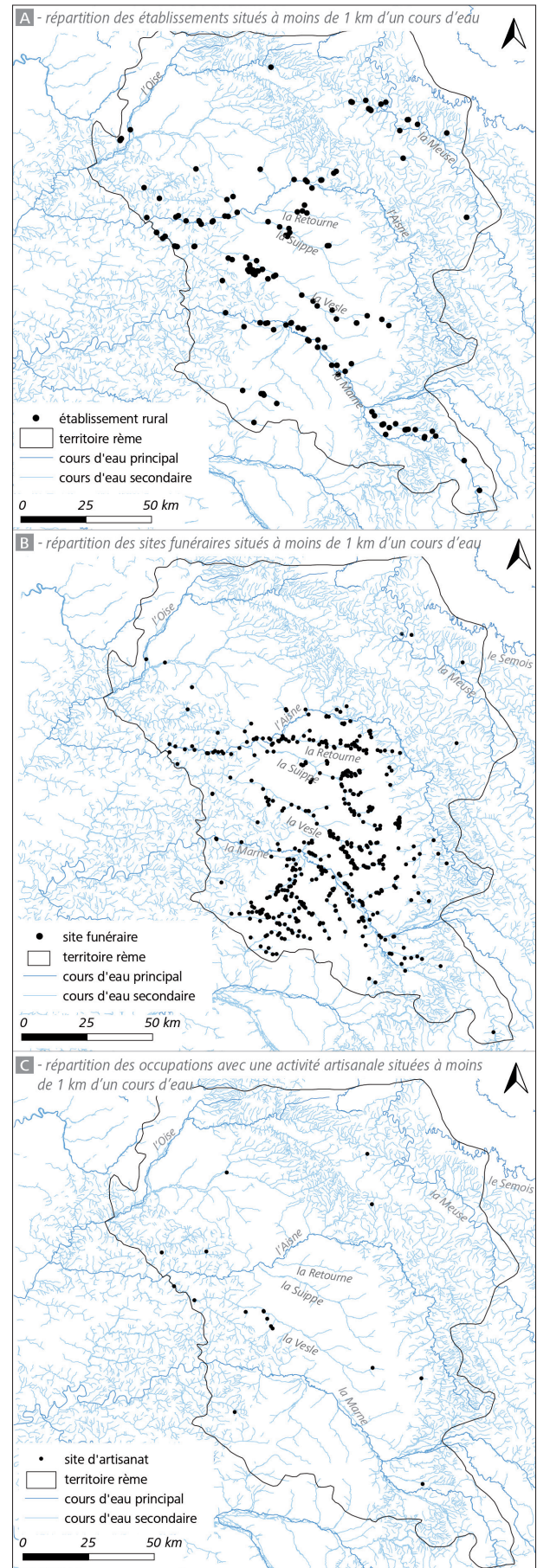


Fig. 6. Répartition des occupations situées à moins de 1 km d'un cours d'eau (III^e-le I^{er} siècle av. n. è.) (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

de rendre visibles les espaces funéraires depuis les cours d'eau navigables. Sur toute la période, leur implantation est légèrement plus éloignée des points d'eau que les autres types de sites, les rendant plus visibles depuis les axes fluviaux. Ces nécropoles constituent probablement des marqueurs territoriaux importants à cette période.

Les occupations avec des activités artisanales sont nettement moins nombreuses et sont assez éloignées des cours d'eau majeurs contrairement aux deux autres catégories de sites (fig. 5, C). Elles semblent privilégier les cours d'eau secondaires témoignant d'un besoin ponctuel en eau, sans pour autant nécessiter une proximité avec un axe navigable. Près de la Vesle, les sites se concentrent non loin de Reims. Il est possible que l'implantation des activités réponde à d'autres logiques que celle de la proximité à un cours d'eau.

Cette première analyse met en avant l'attractivité indéniable de l'eau pour les différents types de sites connus sur le territoire des Rèmes. Les axes fluviaux majeurs comme la Marne et l'Aisne jouent un rôle structurant dans cet espace, notamment pour les établissements ruraux.

Formes des établissements ruraux et voies fluviales

Les différents types d'établissements ruraux laténiens mis au jour sur le territoire des Rèmes ont fait l'objet d'une classification morphologique, chronologique et hiérarchique. Les données ont

été traitées en fonction de leur qualité, en particulier selon le type d'opération réalisé. Trois typologies ont été faites : une à partir des fouilles préventives et programmées, une sur les sites découverts en diagnostics ou lors de sondages et une dernière sur les données issues des prospections aériennes. Pour cette analyse, ce sont les classes réalisées à partir des données les plus précises, soit les fouilles, qui ont été utilisées.

Au total, 228 phases d'établissements ont été classées dans huit catégories (fig. 7). Ces dernières sont issues d'un classement morpho-chronologique. Ces classes ont ensuite été hiérarchisées en fonction de plusieurs critères : la superficie estimée (d'après l'étendue maximale des vestiges connus), la variété des mobiliers et la présence d'une activité autre qu'agropastorale. L'analyse de ces critères a fait ressortir quatre rangs hiérarchiques : rang A, B, C et D. Le quatrième rang étant le plus faible, il a été attribué aux sites de nature indéterminée non représentés sur la figure (fig. 7). Les huit catégories d'établissements témoignent de la diversité des types de sites présents à cette période :

- Établissement A1a (7 sites) : les établissements ruraux fermés, avec plusieurs bâtiments sur fondations périssables et une organisation spatiale interne très poussée (type « établissement aristocratique») ;
- Établissement A1b (20 sites) : les établissements ruraux fermés, avec plusieurs bâtiments sur fondations périssables et une organisation spatiale interne ;

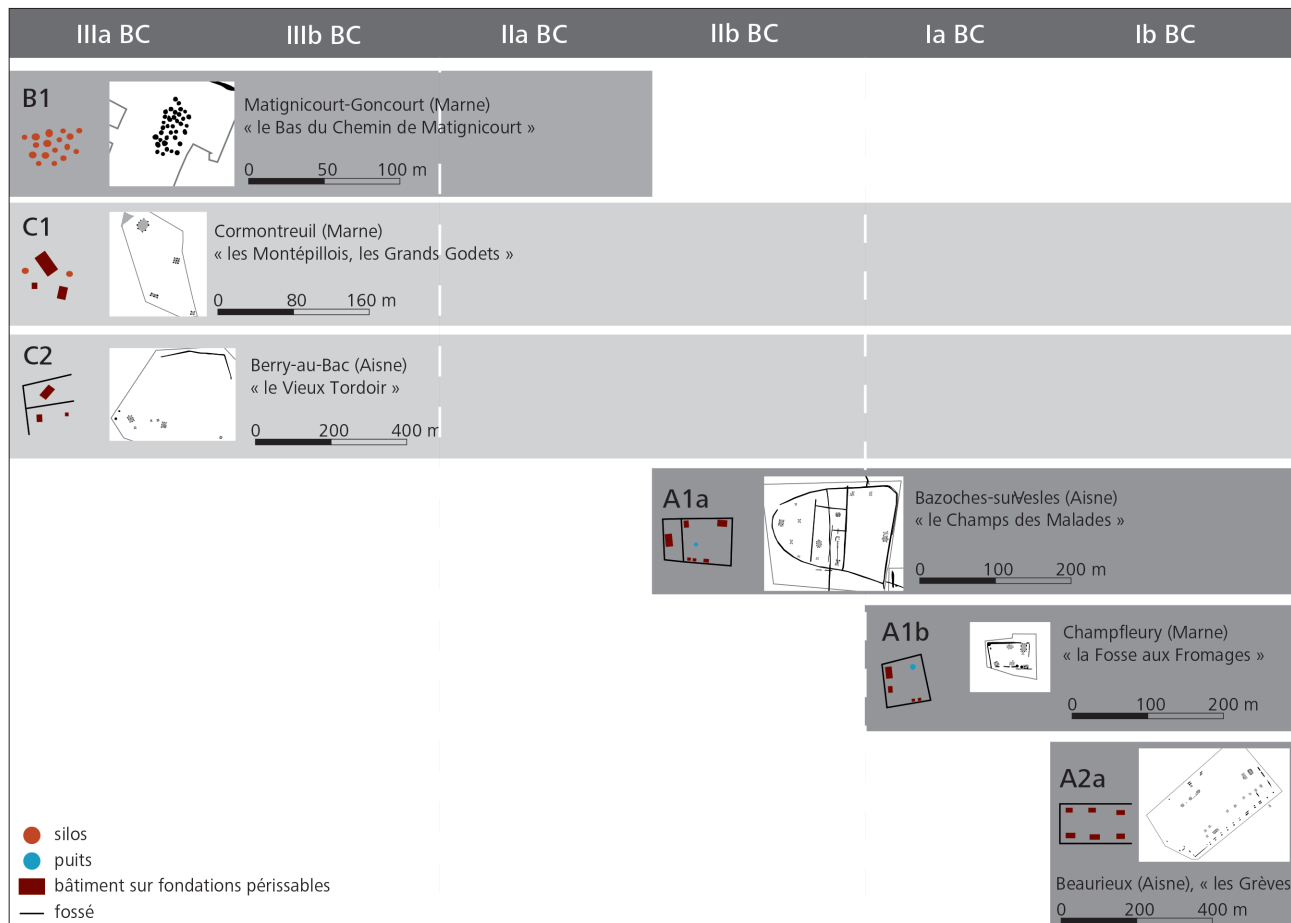


Fig. 7. Classification morphologique, chronologique et hiérarchique des établissements ruraux laténiens rèmes (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

- Établissement A2a (8 sites) : les établissements ruraux fermés, avec plusieurs bâtiments sur fondations périssables et une organisation spatiale interne axiale ;
- Établissement B1 (15 sites) : les aires d'ensilage ;
- Établissement C1 (35 sites) : les établissements ruraux ouverts, avec plusieurs bâtiments sur fondations périssables, des structures de stockage du type silos et sans organisation spatiale interne ;
- Établissement C2 (25 sites) : les établissements ruraux fermés, avec plusieurs bâtiments sur fondations périssables et sans organisation spatiale interne ;
- Établissement C5 (12 sites) : un ou deux bâtiments isolés sur fondations périssables ;
- Établissement D (106 sites) : les établissements ruraux de nature indéterminée (structures isolées).

La répartition des établissements ruraux en fonction des principaux cours d'eau du territoire des Rèmes s'avère différente en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent (fig. 8). Au III^e siècle av. n. è., les aires d'ensilage sont principalement localisées entre 0 et 1 km, et entre 2 et 3 km. Dans l'ensemble, peu d'occupations de ce type sont situées à plus de 3 km d'un cours d'eau (fig. 8, A). À titre d'exemple, l'aire d'ensilage de Sillery, *le Clos Harlogne* (Marne), est localisée à moins de 400 m de la Vesle (Achart-Corompt 2009). La carte de répartition des aires d'ensilage montre que les abords de la Marne sont très recherchés pour l'implantation des aires d'ensilage. Dans l'ensemble, ces sites sont principalement localisés dans la Champagne crayeuse (fig. 9, A). L'attractivité des cours d'eau importants traduit peut-être la nécessité d'assurer l'exportation d'une partie des denrées stockées sur ces sites. Les établissements de rang C présentent une répartition plus étalée par rapport aux principaux cours d'eau. Les établissements ouverts (classe C1) sont principalement présents entre 1 et 2 km, puis entre 3 et 4 km (fig. 8, A). Quant aux établissements fermés (classe C2), ils sont bien représentés sur toutes les catégories de distance jusqu'à 4 km. Ces établissements mettent en valeur des territoires plus éloignés des axes fluviaux (fig. 9, A).

Au II^e siècle av. n. è., les occupations se diversifient dans leur forme et dans leur rang. Des établissements de grande taille, enclos et bien organisés spatialement apparaissent sur l'ensemble du territoire rème (fig. 9, B). Ces établissements (classe A1a et A1b) privilégient une implantation à proximité des axes fluviaux importants. Plus de 65 % des établissements A1a sont situés à moins de 1 km d'un cours d'eau, comme l'occupation de Braine, *la Grange aux Moines* (Aisne), implantée à 350 m de la Vesle, non loin du point de confluence avec l'Aisne (fig. 9, B ; Auxiette 2012). Tous ces établissements se concentrent à moins de 2 km des principaux axes fluviaux (fig. 8, B). Les autres occupations de rang A présentent une répartition plus étalée. Toutefois, aucune ne se trouve à plus de 4 km d'un cours d'eau

important (fig. 8, B). Pour l'implantation des établissements avec un rang élevé, la présence d'un axe fluvial, possiblement navigable, est déterminante. Quant aux aires d'ensilage, elles restent concentrées entre 0 et 3 km, tandis que les établissements de rang C présentent encore une occupation plus étalée à partir des voies fluviales (fig. 8, B).

Le I^{er} siècle av. n. è. est marqué par une augmentation progressive du nombre d'établissements ruraux sur l'ensemble du territoire (fig. 9, C et D). La majorité des aires d'ensilage est abandonnée et les établissements de rang A se multiplient. La deuxième moitié de ce siècle témoigne de l'apparition d'un nouveau type d'établissement caractérisé par une très grande taille et une organisation axiale des bâtiments (classe A2a). Durant ce siècle, la position des différents types d'occupation montre une continuité dans les choix d'implantation opérés. Les établissements de rang A (classe A1a et A1b) sont toujours principalement localisés à moins de 2 km d'un cours d'eau (fig. 8, C). Les abords de l'Aisne, la Vesle et de la Marne sont particulièrement recherchés (fig. 9, C et D). Les établissements de grande taille avec une organisation axiale privilégient également une implantation à proximité des voies fluviales : 71 % d'entre eux sont situés à moins de 1 km d'un cours d'eau important et aucun n'est présent au-delà de 2 km (fig. 8, C). Durant ce siècle, les établissements de rang C sont implantés sur l'ensemble du territoire. Ils ne semblent pas privilégier une proximité particulière avec les cours d'eau principaux (fig. 8, C). Une concentration est tout de même visible entre 1 et 3 km, telle que l'occupation ouverte de Cuperly, *la Perte* (Marne), localisée à 2,8 km de la Vesle (Gestreau 2001). Comme aux siècles précédents, ces établissements exploitent des territoires qui sont éloignés des principaux axes fluviaux.

Si la première analyse réalisée montre que tous les types d'occupations privilégient une implantation près d'un point d'eau, l'étude de la répartition des établissements en fonction de leur classe et des principaux axes fluviaux apporte des résultats plus intéressants. Les établissements avec un rang important privilégient une implantation à proximité des voies fluviales, qui sont les plus susceptibles d'être navigables. Cette localisation est réfléchie et pensée en amont pour permettre une insertion au sein des réseaux de communication. La proximité avec ces cours d'eau offre, au minimum, des échanges à courte distance avec d'autres établissements de rang élevé ; au mieux, un lien avec des marchés plus éloignés. Cette implantation leur assure une connexion avec les marchés locaux et globaux. Les établissements avec un rang moins élevé en sont plus éloignés. Ils mettent en valeur et exploitent des territoires plus excentrés des principaux cours d'eau. L'étude de la répartition spatiale des établissements ruraux montre également que les mêmes axes fluviaux sont préférés d'une période à une autre : l'Aisne, la Marne et la Meuse, ainsi que les affluents de l'Aisne, notamment la Suipe et la Vesle (fig. 9).

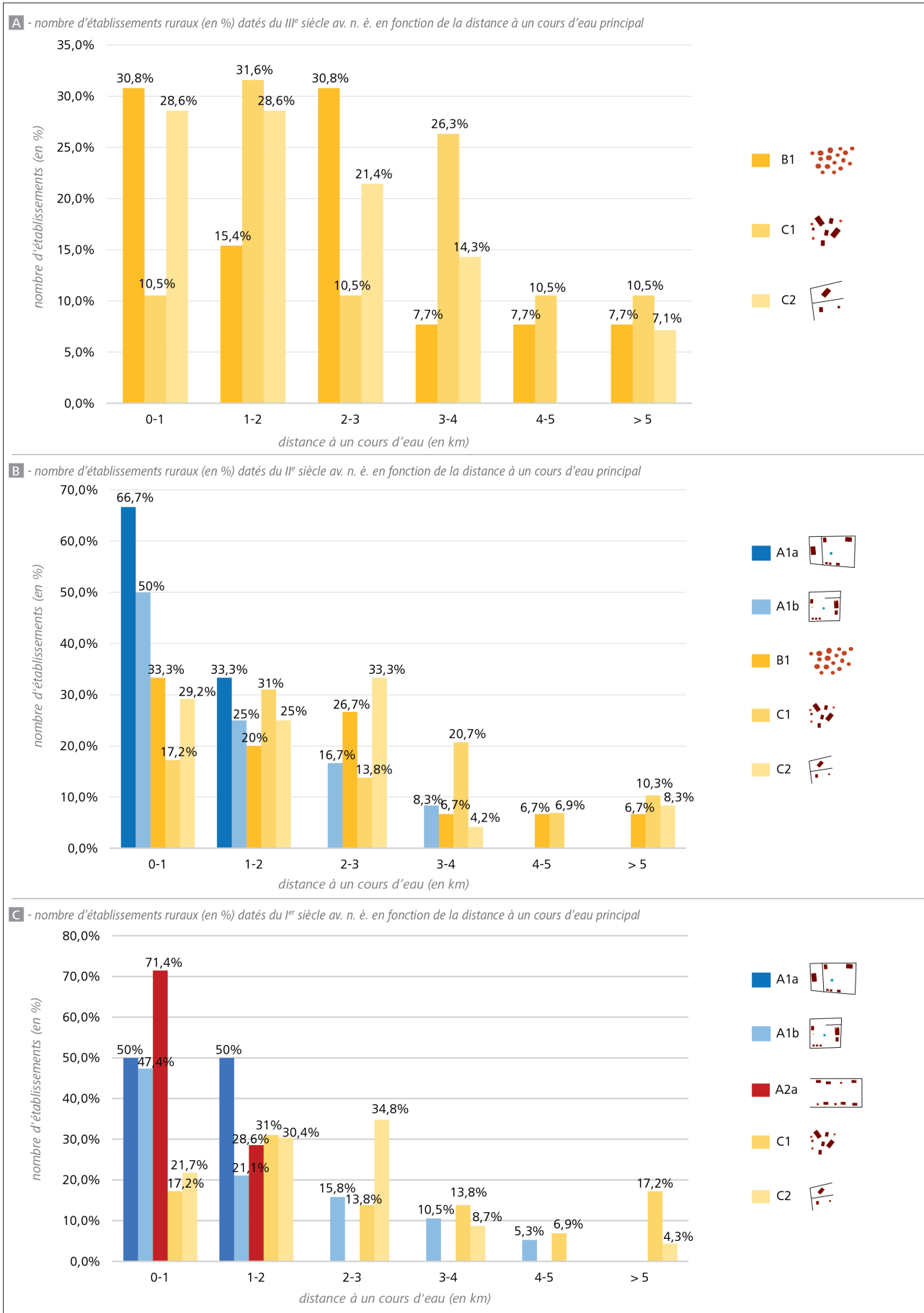


Fig. 8. Nombre d'établissements ruraux en fonction de leur classe typologique et de leur distance à un cours d'eau principal (SIG : M. Dessaint/UMR 7041).

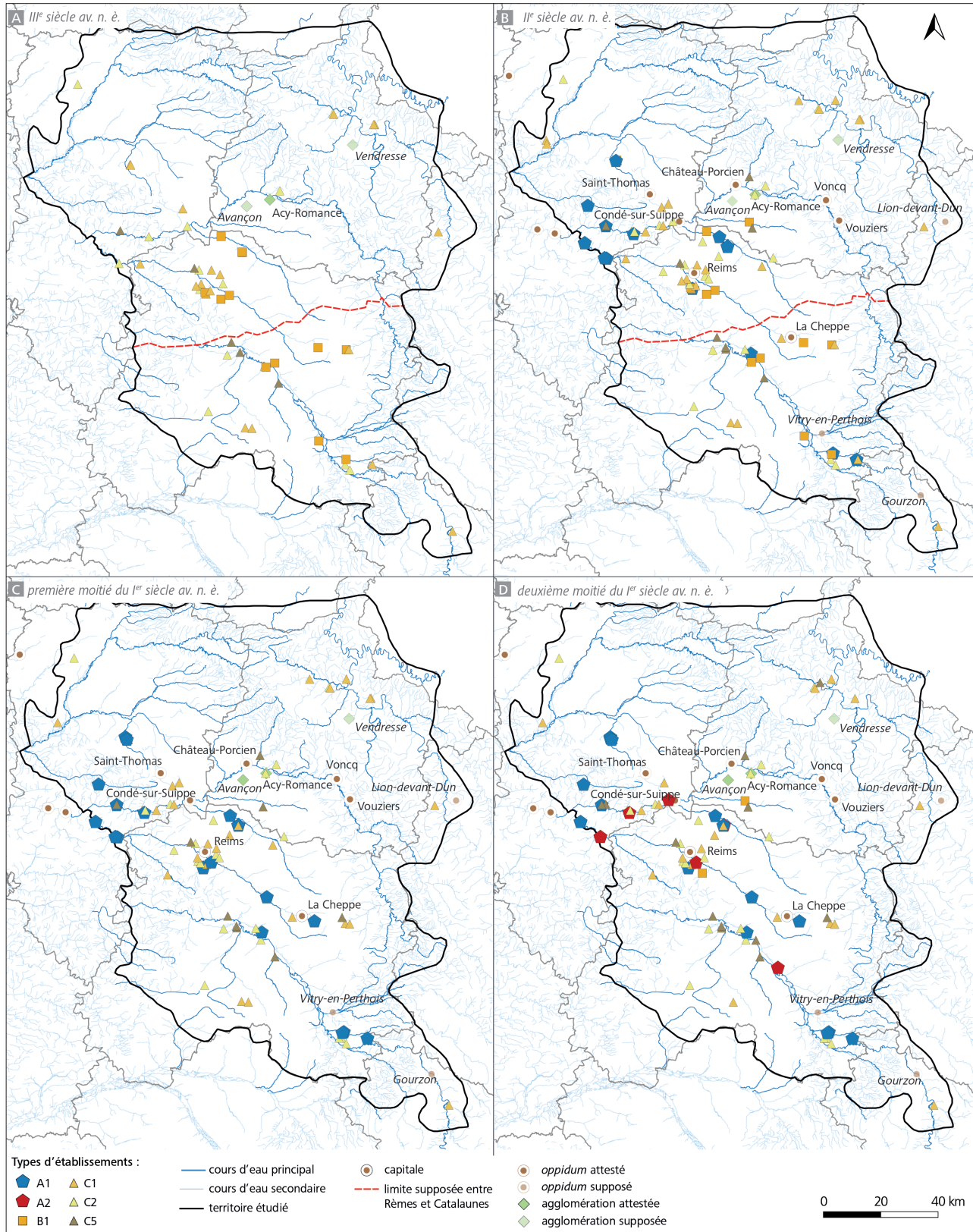


Fig. 9. Répartition spatiale des établissements ruraux rèmes entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è. (DAO : M. Dessaint/UMR 7041).

Axes fluviaux et agglomérations : confrontation des facteurs socio-économiques dans l'implantation des établissements

Méthodologie

Au cours de la période laténienne, les axes fluviaux jouent un rôle déterminant dans l'organisation du territoire. Toutefois, il ne s'agit pas du seul facteur pouvant expliquer les choix d'implantation des établissements et les dynamiques du peuplement. À la fin du II^e et au I^{er} siècle av. n. è., l'apparition d'agglomérations fortifiées sur l'ensemble du territoire marque une évolution au sein des campagnes rèmes. Pour mieux comprendre les choix d'implantation et les dynamiques de peuplement, il est intéressant de confronter la répartition des occupations par rapport au cours d'eau et aux agglomérations fortifiées.

Pour analyser la répartition des sites en fonction de ces deux critères, il est nécessaire de définir des classes de distances par rapport à ces éléments. Pour les axes fluviaux principaux retenus,

ces catégories ont été définies tous les kilomètres, jusqu'à cinq kilomètres. Pour les agglomérations, les catégories de distances ont été choisies tous les cinq kilomètres, jusqu'à 30 km. Les tableaux présentés reposent sur le calcul des écarts entre les effectifs théoriques et les effectifs observés (fig. 10, A, B et C). Les effectifs observés correspondent au nombre de sites par catégorie de distance. Les effectifs théoriques représentent la distribution des occupations qu'il devrait y avoir dans chaque catégorie, si la répartition des occupations était strictement identique d'une catégorie à une autre. Cette répartition serait l'équivalent d'une distribution spatialement homogène sur l'ensemble du territoire. Les tableaux obtenus calculent la différence entre ces deux éléments. Si l'écart est positif (> 0,5), les cellules sont grisées et en gras, la modalité est surreprésentée ; lorsqu'il est négatif (< -0,5), elle est sous-représentée. Cette méthode a déjà été utilisée par C. Gandini pour évaluer le poids joué par une catégorie par rapport à une autre dans la répartition des occupations (Gandini 2006, p. 277). Elle permet d'appréhender rapidement les zones les plus recherchées par les sites en fonction de deux critères.



Fig. 10. Tableau des écarts entre les effectifs observés et les effectifs théoriques des établissements ruraux, et graphiques du nombre d'établissements présents dans un rayon de 15 km autour d'un oppidum (DAO : M. Dessaint/UMR 7041).

Les *oppida* : nouveau facteur d'implantation aux II^e et I^{er} siècle av. n. è. ?

Pour cette analyse, seules les agglomérations fortifiées attestées ont été prises en compte. Elles regroupent Reims, La Chapelle, Saint-Thomas, Château-Porcien, Voncq et Vouziers. Les *oppida* également situés en dehors du territoire des Rèmes, mais à proximité de la limite établie, ont été intégrés à l'analyse. Il s'agit de Vermand, Pommiers et Villeneuve-Saint-Germain, tous situés dans l'Aisne.

Les calculs d'écart entre les effectifs observés et les effectifs théoriques témoignent de deux cas de figure pour l'ensemble des établissements ruraux (fig. 10, A). Lorsque les établissements sont implantés près d'un *oppidum* (entre 0 et 10 km), ils sont plus éloignés d'un cours d'eau important (entre 2 et 4 km, fig. 10, A). À l'inverse, lorsque les établissements sont loin d'un *oppidum* (10-20 km), ils privilégient une proximité avec les voies fluviales (0-2 km, fig. 10, A). Ce résultat montre que les occupations recherchent soit une proximité avec un axe fluvial, soit celle des *oppida*. Toutefois, les agglomérations ne semblent pas avoir un rôle polarisateur important. En effet, l'écart positif observé est beaucoup plus important lorsque les sites sont éloignés des *oppida*. Malgré leur apparition, les cours d'eau restent donc attractifs pour la majorité des établissements. Pour l'ensemble des occupations, c'est l'*oppidum* de Reims qui concentre le plus d'établissements dans sa périphérie proche. Plus de la moitié des sites sont localisés à moins de 15 km de cette agglomération (fig. 10, A).

Dans le détail, les établissements de rang A et de rang C de cette période présentent des différences dans leur modalité d'implantation vis-à-vis de ces deux facteurs. Les établissements avec un rang élevé montrent une répartition organisée. Les écarts positifs observés entre les distances au cours d'eau et aux *oppida* témoignent d'une structuration importante de l'espace en fonction de ces deux éléments. Si les établissements sont éloignés d'un cours d'eau, ils sont proches d'un *oppidum*, et inversement. Plus précisément, lorsqu'ils sont situés entre 3 et 4 km d'un cours d'eau, ils sont localisés à moins de 10 km d'un *oppida* (fig. 10, B). Au contraire, lorsqu'ils sont localisés à plus de 10 km d'un *oppida*, ils sont installés à moins de 2 km d'un cours d'eau (fig. 10, B). Toutefois, les écarts positifs sont beaucoup plus élevés pour les établissements éloignés des *oppida*. Dans l'ensemble, ces établissements préfèrent donc la proximité à un cours d'eau plutôt que celle d'un *oppidum*. Pour ces occupations, c'est toujours l'*oppidum* de Reims qui est privilégié, avec la moitié des établissements situés à moins de 15 km de cette agglomération (fig. 10, B). Ce résultat montre que ce type d'établissement privilégie avant tout la proximité avec des axes de communication ou des sites urbains. Ces derniers offrent en effet des marchés importants qui permettent d'exporter des surplus ou de s'approvisionner en denrées. En somme, un contexte socio-économique très favorable s'avère déterminant dans les choix d'implantation des établissements avec un statut important.

Pour les établissements de rang C, la situation est plus contrastée. Le tableau montre qu'ils sont principalement situés

près d'un *oppidum*, peu importe leur distance à un cours d'eau (fig. 10, C). Pour l'implantation de ces sites, la présence d'une agglomération semble avoir un rôle plus important que celle d'un cours d'eau. Avant l'implantation des *oppida*, l'analyse de la répartition de ce type d'occupation avait déjà montré qu'ils ne privilégiaient pas nécessairement une proximité avec les cours d'eau principaux. Cette proximité avec les *oppida* pourrait également témoigner de l'exploitation des campagnes situées autour des agglomérations par des occupations modestes. Ces établissements pourraient mettre en valeur et exploiter les terrains situés en périphérie de ces centres urbains. La mise en place des agglomérations ne semble pas être à l'origine d'un phénomène de polarisation ou de création d'établissements dans leur périphérie proche. À l'exception de Reims, qui montre une attractivité de plus en plus grande (fig. 9, C et D et fig. 10, C), les campagnes rèmes sont déjà marquées par une organisation importante qui s'est mise en place dès le III^e siècle av. n. è.

Conclusion

L'analyse de la répartition spatiale des occupations, datées entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è., par rapport aux cours d'eau du territoire des Rèmes, montre un lien important entre ces deux entités tout au long de la période. Cette proximité offre aux sites un accès à une ressource naturelle essentielle à la vie d'un établissement, à la fois pour les habitants et pour le bétail. Cette proximité est également très convoitée pour les occupations avec une activité artisanale. La répartition des sites funéraires suit principalement celle des établissements, mais la proximité à un cours d'eau est moins recherchée. Lorsque les tombes et les nécropoles sont plus éloignées d'une voie fluviale, cette implantation traduit probablement une volonté de visibilité de l'espace funéraire depuis les axes fluviaux. L'analyse plus détaillée à partir des principaux cours d'eau du territoire et des types d'établissements apporte des résultats plus significatifs sur les liens entre ces deux éléments. La classification des établissements ruraux bien datés et bien caractérisés de cette période témoigne de la diversité des types de sites présents et de modalités d'implantation différentes en fonction des classes d'établissements établies. Les établissements avec un rang élevé préfèrent une implantation à proximité des cours d'eau importants puisqu'ils sont principalement situés à moins de 1 km de ces axes. Même s'il reste impossible de préciser la navigabilité de ces cours d'eau aux périodes anciennes, ils présentent certainement un contexte socio-économique favorable pour le développement de ces établissements au statut important. D'un point de vue environnemental, ils offrent également des contextes pédologiques plus variés, permettant de diversifier les activités au sein de l'établissement. Il est probable que les habitants de ces sites prennent aussi en compte le cadre géomorphologique favorable (ensoleillement, orientation, point de vue) que présente la proximité avec un cours d'eau important. Au contraire, les établissements plus modestes (rang C) en sont plus éloignés. Ils mettent en valeur des territoires plus excentrés

et certainement moins bien reliés aux réseaux de communication que peuvent offrir les axes fluviaux.

La confrontation de la distance aux cours d'eau avec celle aux agglomérations fortifiées montre que d'autres facteurs d'implantation entrent en jeu dans les dynamiques du peuplement. Seuls les établissements de rang A montrent une organisation spécifique dans leur implantation vis-à-vis de ces deux éléments. Toutefois, dans l'ensemble, les cours d'eau conservent leur attractivité malgré la naissance de ces marchés urbains. Ce résultat témoigne de campagnes déjà très structurées et organisées avant la mise en place de ces agglomérations. L'implantation et le développement des *oppida* sont d'ailleurs probablement liés, en partie, à la présence de voies fluviales à proximité, comme en témoignent les nombreuses agglomérations qui s'installent le long de l'Aisne à cette

période (Condé-sur-Suipe, Château-Porcien, Voncq, Vouziers). Globalement, il convient de nuancer les résultats qu'apporte l'analyse conjointe de la répartition des établissements par rapport aux voies fluviales et aux agglomérations. En effet, les pourtours des *oppida* restent, dans l'ensemble, très peu renseignés archéologiquement. Pour l'heure, seul Reims présente, dès le III^e siècle av. n. è., une attractivité indéniable. L'agglomération joue un rôle polarisateur dans les dynamiques d'occupation du sol de cette partie de la Champagne. Il apparaît aussi clairement que l'Aisne et la Marne ont un rôle structurant dans l'organisation des dynamiques de peuplement. Ces deux rivières traversent cette zone d'est en ouest et donnent accès à la Seine. Elles permettent d'atteindre des marchés plus éloignés et font du territoire des Rèmes une zone très bien connectée à l'ensemble de la Gaule du Nord.

Bibliographie

- Achard-Corompt 2009 : Achard-Corompt N., *Sillery (Marne), Le Clos Harlogne*. Rapport de fouille archéologique. Metz (Inrap).
- Achard-Corompt *et al.* 2017 : Achard-Corompt N., Audebert A., Dessaint M., Durost R., Quéllec V. L., Les modes d'occupation du sol chez les Rèmes. In Reddé M., *Gallia Rvstica 1. Les campagnes du nord-est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'antiquité tardive*. Bordeaux, 495-553 (Ausonius Mémoires 49).
- Audebert 2016 : Audebert A., *Barenton-Bugny et Laon (Aisne), pôle d'activité du Griffon, tranche 2-1, secteur M-M', M» et N*. Rapport de fouille archéologique. Amiens (Conseil départemental de l'Aisne et Inrap).
- Auxiette 2012 : Auxiette G., Braine (Aisne), *La Grange aux Moines, un établissement aristocratique de La Tène D*. Rapport de fouille archéologique. Amiens (Inrap).
- Chossenot 1997 : Chossenot M., *Recherches sur La Tène moyenne et finale en Champagne. Étude des processus de changement*. Reims (Mémoire de la SAC 12).
- Chossenot 2004 : Chossenot M., La Tène finale et la période gallo-romaine dans le département de la Marne. In Chossenot R., *La Marne, 51/1*. Paris, 96-113 (CAG 51/1).
- Collart 2011 : Collart J.-L., La naissance de la *villa* en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce. *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial 11, 121-156.
- Demoule 1999 : Demoule J.-P., *Chronologie et société des nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne, du VI^e au III^e siècle av. n. è.* Amiens (RAP Suppl. 15).
- Desbrosse *et al.* 2013 : Desbrosse V., Moreau C., Riquier V., Saurel M., Champagne-Ardenne. In Malrain F., Blancquaert G., Lorho T. dir. *L'habitat rural du second âge du Fer au nord de la Loire. Rythmes de création et d'abandon*. Paris (Recherches Archéologiques), 64-86.
- Dessaint 2019 : Dessaint M., Variabilité des sources et biais scientifiques : le cas du territoire des Rèmes. In Caron-Laviolette E., Matomou-Adzo N., Millot-Richard C., Rame B. dir. *Biais, hiatus et absences en archéologie*. Paris (Archéo-Doct). URL : <https://books.openedition.org/psorbonne/19438> [consulté le 12/12/21].
- Dessaint 2021 : Dessaint M., Ressources naturelles et implantation humaine dans le massif des Ardennes, de La Tène au haut Moyen Âge. In Pieters M., *Actes du colloque Ardennes-Eifel CARA, Les ressources naturelles en Ardennes-Eifel*. Treignes, 31-38 (Archéo-Situla 37).
- Dugois 1998 : Dugois F., *Saint-Gibrien (Marne), Au-dessus du Vieux Pont*. Rapport de sauvetage urgent. Metz (Afan).
- Filet 2021 : Filet C., *Dynamiques d'urbanisation et réseaux d'interactions dans le monde celtique transalpin (IV^e - I^{er} siècle BCE)*. Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Gandini 2006 : Gandini C., *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (I^{er} siècle av. J.-C.-VII^e siècle ap. J.-C.)*. Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Gestreau 2001 : Gestreau R., *Cuperly (Marne), La Perte*. Rapport de fouille archéologique. Metz (Inrap).
- Kruta 2000 : Kruta V., *Les Celtes : histoire et dictionnaire des origines à la romanisation et au christianisme*. Paris.
- Lambot 2000 : Lambot B., Les enclos funéraires en Champagne : indicateurs sociaux, économiques et culturels ? *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, 147-159.
- Lambot 2016 : Lambot B., Le territoire et la propriété au deuxième âge du Fer en Champagne. In Blancquaert G., Malrain F., *Évolution des sociétés gauloises du Second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes, Actes du 38^e colloque*

- international de l'AFEAF Amiens, 29 mai-1^{er} juin 2014*. Amiens, 241-252 (RAP 30).
- Lambot, Casagrande 1996 : Lambot B., Casagrande P., Les Rèmes à la veille de la romanisation. Le Porcien au 1^{er} siècle avant J.-C. *Revue Archéologique de Picardie*, 11, 13-38.
- Lambot, Méniel 1993 : Lambot B., Méniel P., *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes), L'habitat gaulois (fouille 1988-1990)*. Reims (MSAC, 7).
- Laurelut *et al.* 2002 : Laurelut L., Tegel W., Vanmoerkerke J., Vendresse (Ardennes). Une agglomération de la fin de l'âge du Fer et du début de l'époque romaine en zone humide. In Lambot B., Méniel P., *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule : découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges, Actes du XXV^e colloque de l'AFEAF*. Reims, 105-113 (Mémoire de la SAC 16).
- Lejeune *et al.* 2010 : Lejeune O., Devos A., Duménil C., Laurain M., Marre A., Le cadre naturel de la ville de Reims. In Chossenot R. dir., *Reims, 51/2*. Paris, 49-53 (CAG 51/2).
- Lejeune *et al.* 2011 : Lejeune O., Devos A., Fronteau G., Duménil C., Kraus V., Le milieu physique du département des Ardennes. In Nicolas D. dir., *Ardennes, 08*. Paris, 48-54 (CAG 08).
- Malrain *et al.* 2013 : Malrain F., Blancaquaert G., Lorho T., *L'habitat rural du second âge du Fer. Rythmes de création et d'abandon au nord de la Loire*. Paris (Recherches Archéologiques).
- Moreau 2006 : Moreau C., *Bussy-le-Château (Marne), bout des Forces*. Rapport de fouille de sauvetage archéologique. Metz (Inrap).
- Neiss *et al.* 2015 : Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P., Reims/Durocortorum, cité des Rèmes. Les principales étapes de la formation urbaine. *Gallia*, 72-1, 161-176.
- Pichon 2002 : Pichon B., *Aisne, 02*. Paris (CAG 02).
- Pinard *et al.* 2009 : Pinard E., Delattre V., Thouvenot S., La population ensevelie et les traitements funéraires des corps au second âge du Fer en Picardie. *Revue Archéologique de Picardie*, 3-4, 101-109.
- Robert, Baillieu 1999 : Robert B. et Baillieu M., *Allemant (Marne), La vallée Guerbette*. Rapport de fouille archéologique. Amiens (CNRS).
- Rollet 2016 : Rollet P., *Reims (Marne), ZAC du Vieux-Port, boulevard Henrot. Aménagements antiques et médiévaux en bord de Vesle (I^{er}-V^e s. et XIV^e-XV^e s.)*. Rapport final d'opération de fouille. Metz (Inrap).
- Truc 2016 : Truc M.-C., *Saint-Étienne-sur-Suipe (Marne), Rue d'Auménancourt*. Rapport de fouille archéologique. Metz (Inrap).
- Van Ossel 1992 : Van Ossel P., *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*. Paris (Gallia Suppl. 51).
- Vanmoerkerke 2011 : Vanmoerkerke J., *La plaine crayeuse et ses marges*, Rapport d'ACR. Châlons-en-Champagne (DRAC Champagne-Ardenne).

Auteure

Marion Dessaint, Doctorante, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 7041, équipe GAMA ; marion.dessaint@gmail.com

Résumé

De nombreuses opérations ont été réalisées sur le territoire des Rèmes et permettent de dresser une première synthèse sur le lien entre axes fluviaux et occupation humaine. L'étude des sites datés entre le III^e et le I^{er} siècle av. n. è. montre l'importance de la proximité des cours d'eau dans les choix d'implantation. Celle-ci est recherchée pour l'accès à une ressource naturelle ainsi que pour les possibilités de communication. Elle est particulièrement importante pour les établissements avec un rang élevé, tandis que les établissements plus modestes mettent en valeur des paysages plus éloignés des cours d'eau. À la fin du II^e siècle et au I^{er} siècle av. n. è., les centres urbains deviennent également des éléments structurants des campagnes rèmes. La confrontation de la répartition des établissements par rapport aux cours d'eau et aux agglomérations montre que les axes fluviaux gardent une place de première importance dans la structuration du territoire et du peuplement. La répartition des sites aux différentes périodes montre que les abords de l'Aisne et de la Marne, ainsi que leurs affluents, sont particulièrement recherchés. Ces cours d'eau, reliés aux agglomérations, constituent un réseau d'échange et de communication très développé au sein des campagnes rèmes, donnant également accès à des territoires plus éloignés.

Abstract

Numerous operations have been carried out in the *Civitas Remorum*, making it possible to establish a first synthesis of the link between the river axis and human settlement. The study of sites dated between the 3rd and 1st centuries BC shows the importance of proximity to watercourses in the choice of sites. This involves both access to a natural resource and proximity to a communication axis. The latter is particularly important for high-status settlements, while more modest settlements emphasise landscapes farther from waterways. At the end of the 2nd century and in the 1st century BC, urban centres also became structuring elements in the landscape and the Remi landscape. A comparison of the distribution of settlements in relation to rivers and settlements shows that river axes continued to be of primary importance in structuring territory and settlement. The distribution of sites in the different periods shows that the banks of the Aisne and Marne rivers and their tributaries are particularly desirable. These rivers, connected to the towns, form a highly developed network of exchange and communication within the Remi landscape, allowing access to more distant territories.